

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial
Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer

Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 juillet à 19h30 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis à la Communauté de Communes à Le Palais, sous la présidence de Marianne LE POETVIN.

MEMBRES PRESENTS

- Collège des élus : Annaïck HUCHET, Marianne LE POETVIN, Pierre-Paul AUBERTIN, Tibault GROLLEMUND, Frédéric CHAZAL, Benjamin AZOUZE, Guillaume DANNIC, Dominique ROUSSELOT, Thomas BRON, Marie THUILLIER,
- Collège des professionnels : Dominique MICHAUD, Etienne AUBRY, Aurélia BOIRAL, Alwenna JEGAT, Charlotte OLIVIER, Pierre REBOUR, Fanny BOQUILLET,
- Collège des personnalités qualifiées :

MEMBRES REPRESENTES

- Collège des élus : Ronan JUHEL donne pouvoir à Annaïck HUCHET
- Collège des professionnels : Eva GALLEN donne pouvoir à Etienne AUBRY
- Collège des personnalités qualifiées :

MEMBRES ABSENTS

- Collège des élus :
- Collège des professionnels :
- Collège des personnalités qualifiées : Régina DUTACQ, Pierrick PAINVIN

Également présents : J. FROGER – Directeur de l'office de tourisme
C. BEVAND – Responsable Accueil, Promotion et Développement
G. PAILLET – Responsable Administrative Partenariats et Qualité

Nombre de conseillers

> en exercice : 21

> présents : 17

> votants : 19

Date de convocation :

le 26 juin 2026

Délibération n° 2026-07-02-010 FC

Fonctionnement : Autorisation engagement du directeur supérieur à 10 000€HT

Vu la délibération 2026-06-09-004 « Délégation de signature au directeur » qui précise dans son article 1-2 que le directeur de l'OTBI peut :

Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution dont la résiliation et le règlement de tous acte, contrat, convention et de leur(s) éventuels avenant(s), lesquels le cas échéant, peuvent contenir des conditions opposables à l'office de tourisme, dont les engagements financiers pour l'office de tourisme sont inférieurs à 10 000€ HT en dépense.

Considérant le caractère d'urgence à mettre en place une climatisation dans les bureaux de l'Office de Tourisme,

Considérant les températures constatées en période estivale (à fortiori en condition caniculaire) conditionnant l'accès du personnel à leurs postes de travail,

Considérant que cet engagement de dépense est espéré dans l'été (période pendant laquelle le Comité de Direction ne peut pas se réunir du fait de l'activité touristique) et que les devis sont en attente.

Il est demandé aux membres du CODIR d'autoriser le directeur à engager cette dépense, dans la limite de 18 000,00€HT sur le budget 2026.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 056-878114107-20260702-20260702010-DE



Décision du Comité de Direction :

Le comité de direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le directeur de l'EPIC à engager la dépense portant sur l'installation d'une climatisation dans la limite de 18 000 € HT.

Fait à Le Palais, le 2 juillet 2026

Marianne LE POETVIN

**Présidente du Comité de Direction de l'EPIC
Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer**